Arrêté n°2026-320 portant composition d'un jury de validation des acquis de l'expérience

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6, D6412-6 et suivant.

Arrête :

Article 1er : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au diplôme de **MASTER DIRECTION DE PROJETS ET ETABLISSEMENTS CULTURELS PARCOURS DEVELOPPEMENT DE PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS INTERNATIONAUX** est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : le jury de validation des acquis est constitué pour le diplôme mentionné à l'article 1er et est valable pour l'année universitaire 2026-2027.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon,

PRESIDENTE
Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN



UNIVERSITE LUMIERE LYON 2
Le 19 novembre 2026

Service Commun de Formation Continue
Campus Berges du Rhône
86 rue Pasteur – F69365 Lyon cedex 07
Cellule VAE : 04 78 69 73 99, vae@univ-lyon2.fr

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2026 - 2027

MASTER DIRECTION DE PROJETS ET ETABLISSEMENTS CULTURELS PARCOURS DEVELOPPEMENT DE PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS INTERNATIONAUX

	Nom, prénom	Qualité
Présidente du jury	JUTANT Camille	MCF
Enseignante-chercheuse	CORDONNIER Sarah	PU
Professionnelle	BOMBAL Christine	Directrice des études chorégraphiques au Conservation national supérieur de musique et de danse de Lyon (CNSMD)

Année universitaire 2026-2027
Service Commun de Formation Continue
Campus Berges du Rhône
86 rue Pasteur – F69365 Lyon cedex 07
Cellule VAE : 04 78 69 73 99, vae@univ-lyon2.fr